Sud
ÉTUDIANT-E-S ET PRÉCAIRES

GAZETTE SYNDICALE

DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN FORMATION

MAI 2016

TÊTE TENIR

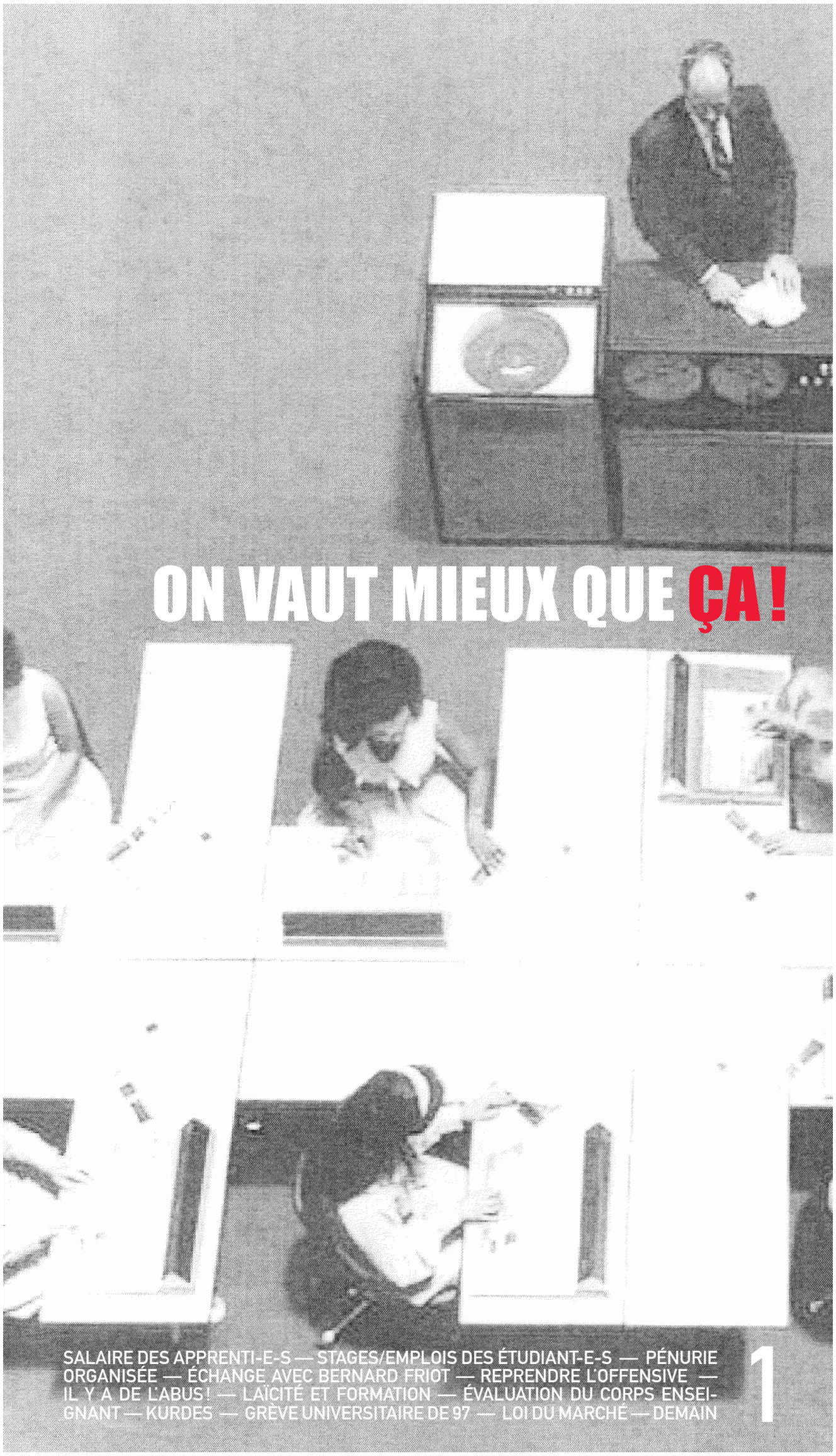

ON VAUT MIEUX QUE ÇA !

SALAIRE DES APPRENTI-E-S — STAGES/EMPLOIS DES ÉTUDIANT-E-S — PÉNURIE ORGANISÉE — ÉCHANGE AVEC BERNARD FRIOT — REPRENDRE L'OFFENSIVE — IL Y A DE L'ABUS ! — LAÏCITÉ ET FORMATION — ÉVALUATION DU CORPS ENSEIGNANT — KURDES — GRÈVE UNIVERSITAIRE DE 97 — LOI DU MARCHÉ — DEMAIN

tenir tête

***Tenir tête**, c'est refuser de s'écraser, de céder, de se résigner, de renoncer. C'est dire non et entrer en dissidence, en résistance. C'est relever la tête et exister.*

***Tenir tête**, c'est porter une voix autonome et indépendante, qui refuse le cadre d'expression, de pensée et d'action à laquelle elle est assignée pour affirmer et porter nos valeurs : égalité, liberté, solidarité, souci et défense du bien commun.*

***Tenir tête**, c'est ouvrir un espace de nouveaux possibles, briser la chaîne et déstabiliser. C'est s'annoncer comme un point de ralliement pour fédérer toutes celles et ceux qui refusent l'assujettissement et l'atomisation. C'est être un point d'appui pour soutenir les luttes, les revendications, les idées, les alternatives et les aspirations.*

***Tenir tête**, c'est refuser d'attendre et de s'en remettre à d'autres pour défendre nos intérêts communs. C'est entrer en lutte pour agir directement, collectivement et démocratiquement. C'est oser le clivage en affrontant le pouvoir – pour constituer le nôtre à distance de l'État.*

***Tenir tête**, c'est partir depuis la base de nos besoins et de nos aspirations. C'est refuser le mirage de l'immédiateté pour ouvrir le long chemin de la construction de nouveaux possibles vers une transformation sociale que nous voulons radicale, démocratique et émancipatrice.*

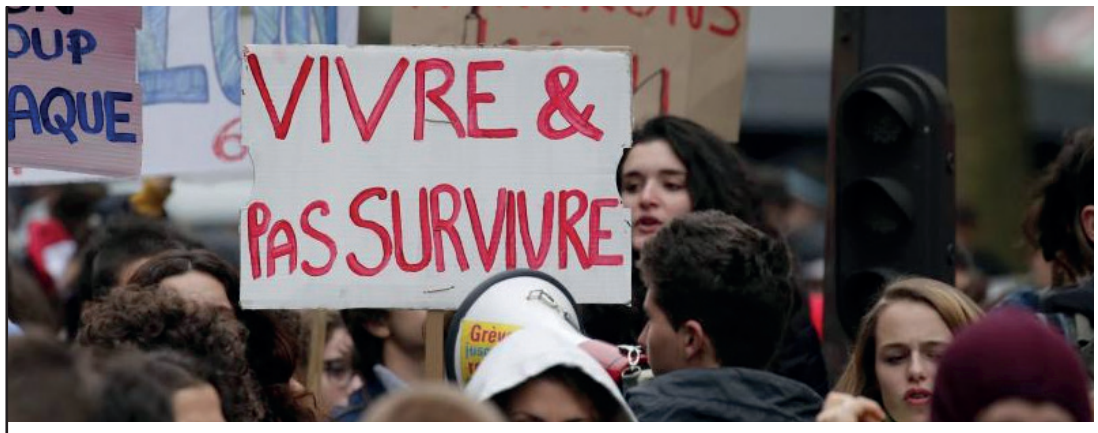

16 mars 2016 à l'EPFL : une centaine de personnes bravait l'interdiction de la direction et manifestait contre le doublement des taxes d'études. Tenir tête.

Le 10 novembre 2014 : pour marquer le retrait par la direction de l'UNIL de sa directive autoritaire contre la liberté d'expression, une équipe colle 2'000 affiches sur les murs de l'université pour rappeler l'importance non-négociable de la liberté de parole. Tenir tête.

Été 2015 : la campagne contre les pratiques invasives, l'installation de caméras de surveillance, les sanctions et les expulsions dans les logements étudiants (FMEL) aboutit à une victoire sur de nombreux points. Tenir tête.

Notre section syndicale a été fondée il y a maintenant 3 ans. Modestement, mais avec détermination et constance, dirions-nous de manière têtue*, nous avons essayé d'ouvrir une voix et une action pour la défense et l'amélioration des conditions d'études et de travail : défense du salaire, des bourses, du service public, des droits démocratiques et des libertés fondamentales, etc. Parfois victorieusement, mais toujours dans le souci de porter une voix indépendante, à la fois radicale et collant au plus près des besoins et des aspirations : un syndicat de base, en somme.*

Originellement, pour des raisons qui relèvent plus des moyens à notre disposition - nous sommes un syndicat entièrement militant - notre action s'est orientée vers les étudiant-e-s universitaires et les jeunes travailleurs précaires. Nous pensons, aujourd'hui, être arrivé-e-s à une nouvelle étape. Cette gazette que nous vous présentons en est un des laboratoires. Notre ambition : rassembler les travailleurs/euses en formation de toutes catégories. Apprenti-e-s, étudiant-e-s en université, étudiant-e-s des HES, stagiaires, personnes ne pouvant accéder à une formation.

Nous faisons l'analyse que ce qui nous rassemble est une communauté de condition : nous travaillons beaucoup, souvent nous cumulons plusieurs activités, mais pendant une période qui tend à se rallonger nous n'avons pas de revenu juste et suffisant. Pourquoi ? Parce que nous sommes une catégorie dite spéciale de travailleurs/euses : en formation. Par cette catégorisation, c'est une politique d'exception salariale et statutaire qui est menée. Le manque d'expérience, une formation pas tout à fait achevée, une adaptation pratique à réaliser : tout est prétexte pour payer des salaires qui ne reconnaissent pas nos qualifications et notre apport à la société ; pour payer des salaires qui nous mettent en situation de dépendance c'est-à-dire qu'on nous cantonne à être mineur socialement.

C'est pourquoi ce sera le sujet de notre premier dossier. Face au développement sans limite des emplois sous-salariés et de l'emploi étudiant, mais également face aux salaires dérisoires des apprenti-e-s et des stagiaires, il est décisif d'avoir une démarche de rupture avec le système. C'est-à-dire d'avancer vers des objectifs radicaux et de progrès social. Le salaire est politique : il est issu de rapports de force matériels et symboliques. La formation est un travail. Elle est une étape inévitable de la vie de toutes et tous les travailleurs/euses. Elle doit faire l'objet d'un salaire au même titre que les autres étapes ou statuts, tels que les travailleurs/euses retraité-e-s, invalides, malades, ou sans emploi. Un salaire qui reconnaît par la même occasion notre droit à l'existence, c'est-à-dire de pouvoir construire notre vie de manière entièrement indépendante.

La kyrielle de politiques austéritaires et antisociales qu'on ne finit pas de mettre en vigueur, le manque de luttes et le niveau faible de confrontation en général, l'intégration et le ralliement du social libéralisme : tout cela configure une situation extrêmement dangereuse pour les majorités sociales de ce pays dont font partie les travailleurs/euses en formation. Pourtant, il n'y a aucun syndicat pour les défendre et les organiser. Le besoin devient nécessité : les digues matérielles et symboliques sautent une à une, les prétentions de ceux que nous avons en face sont toujours plus illimitées. Il n'y a qu'à voir la position de l'Union patronale suisse pour la suppression de l'AI aux moins de 30 ans.

Face à cela, il nous faut reprendre l'offensive, de manière innovante et ambitieuse. Il nous faut construire et fédérer les résistances pour œuvrer à nouveau vers de grands objectifs stratégiques, rassembleurs et émancipateurs. Nous apporterons notre contribution à cet élan notamment par ce nouveau journal : une publication pour porter notre voix, pour se réapproprier notre condition, pour faire éclore et encourager les luttes. Tenir tête c'est faire de la politique, la vraie. Pas celle des dirigeants, des candidats, et des partis. Mais bien celle qui consiste à nous réapproprier le monde pour le transformer.

ON VAUT MIEUX QUE ÇA !

La proposition du Revenu de base inconditionnel (RBI) à Fr. 2'500.- sur laquelle une votation est organisée en juin a au moins l'intérêt, outre de poser publiquement la question salariale, de mettre en lumière un problème grave et urgent pour nous : la faiblesse voire le manque de rémunération des apprenti-e-s et des étudiant-e-s. Certain-e-s y voient une solution. Nous partageons les doutes (et critiques) de Bernard Friot (voir p. 6-7) et préférons l'idée d'un salaire versé à toutes et tous les travailleurs/euses en formation.

REVENDICATIONS

-> Augmentation immédiate des salaires des apprenti-e-s au niveau des exigences de la Charte sociale européenne : 1/3 du salaire final en première année et augmentation progressive jusqu'à 2/3 du salaire final en fin de formation.

-> À travail égal, salaire égal ! Reconnaissance complète des qualifications et de l'expérience des travailleurs/euses – mettons fin aux stages sous-payés et asservissants !

-> Vers un salaire pour tous/toutes les travailleurs/euses en formation.

Les apprenti-e-s font leur formation en travaillant pour des salaires de misère : ils/elles vivent des revenus de leurs parents qui subventionnent ainsi les entreprises qui en font un bénéfice (p.4). En Europe, les étudiant-e-s ont bientôt majoritairement une (ou plusieurs) activité(s) salariée(s) en parallèle de leur formation (p.5). À cela s'ajoute, l'ensemble des emplois intégrés, précédent ou succédant les cursus comme les stages, les préstages, l'insertion professionnelle, etc. (Voir les textes sur notre site, www.sud-ep.ch). Cette période dite de « formation » tend à s'allonger sous la pression patronale. C'est une donnée qui nous affecte directement, par le biais de la précarité, de l'augmentation du temps de travail ou de l'endettement, mais aussi nos familles sur lesquelles reposent du coup nos besoins matériels. Les jeunes sont un laboratoire d'une précarisation à long terme des carrières de l'ensemble des travailleurs/euses.

Actuellement, le développement des stages, de l'apprentissage, des emplois étudiants, la multiplication et la parcellisation des activités, mais également, l'augmentation des taxes d'études, les attaques sur le système des bourses, la baisse ou suppression des assurances sociales ou invalidité sont autant de dispositifs de construction politique d'un marché du travail-formation où, sous les apparences de l'autonomie, on veut faire peser le coût de la formation sur les seul-e-s étudiant-e-s ou apprenti-e-s et nous extorquer le plus rapidement et le plus longtemps possible de la production de richesse à un coût le plus bas dans des emplois dégradés. La sous-salarisation, ce n'est pas qu'un salaire plus bas ou inexistant, mais un statut et des droits dégradés, ainsi que la volonté de nous réduire à la marginalité politique et sociale, et donc nous contraindre à une position fragilisée dans toutes les sphères où nous naviguons : l'école, l'entreprise, la société.

Refuser de reconnaître le travail productif d'un apprenti de deuxième année, ne pas reconnaître le master d'une stagiaire, demander encore de l'expérience professionnelle à une infirmière diplômée (p.5) : toutes ces pratiques configurent une importante fraction de la vie au travail comme une situation de difficulté matérielle, de précarité et de manque de droits. Ce n'est pas seulement la surexploitation qui s'impose, mais aussi une pression à la conformité, à l'accomplissement de tous les rituels de subordination, à l'extrême difficulté de la construction et expression de toute position revendicative, critique ou dissidente. Il y a un autre élément qu'il faut ajouter : c'est l'offensive contre les « jeunes » qui tente de nous imposer légalement la majorité sociale à 25 ans voire plus (voir p.10).

Notre formation, la construction de nos savoirs manuels et intellectuels, est un travail : une partie fondamentale de notre travail, dans et hors entreprise. Nous produisons du savoir, nous nous qualifions, deux choses qui sont immédiatement utilisées non seulement par nos établissements de formation, mais aussi par nos divers emplois et apprentissages.

Le piège qui nous est tendu actuellement consiste à séparer ce travail de formation, de la présence ponctuelle (et réputée seule directement productive) en entreprise… et de ne légitimer et salarier que cette dernière. Il faut se rendre compte que c'est une partie de notre travail et qualification qui sont dès lors réputés comme gratuits, et il suffit de comparer nos revenus globaux, y compris sur l'ensemble de notre carrière, avec l'ensemble de nos activités et du temps et travail que nous y mettons pour nous rendre compte que tout ça constitue la systématisation des travailleurs/euses en formation comme catégorie sous-salariée. Il faut donc reconnaître qu'en établissement de formation ou à l'entreprise, sans contrat ou avec contrat de travail qui valide la subordination à un employeur, nous sommes dans une activité nécessaire à la société et à la production de richesses.

Que nous soyons étudiant-e-s dans une situation de salariat, mais sans salaire, apprenti-e-s avec un salaire de misère ou en stage, nous ne sommes pas en formation pour seulement « recevoir » quelque chose, mais pour travailler. Ce n'est donc pas de plus d'« aides » dont nous avons besoin, mais la reconnaissance et le paiement d'un vrai salaire qui prenne en compte l'entier de notre travail-formation.

« On vaut mieux que ça » disent les français-e-s mobilisé-e-s contre la précarisation massive des relations de travail avec la Loi Travail. Nous partageons le mot d'ordre et nous le faisons nôtre. ■

SALAIRE DES APPRENTI-E-S : LE MIRACLE SUISSE ?

« L'autre secret du miracle suisse c'est la formation des jeunes : [...] à l'âge de 15 ans, 2/3 des jeunes suisses quittent l'école pour suivre une formation professionnelle. [...] La recette anti-chômage. » Voici le commentaire de l'édifiant documentaire de France 2, « Le Miracle suisse », diffusé il y a quelque temps. Le modèle s'exporte même : des délégations officielles du monde entier viennent l'étudier, la Conseillère d'État vaudoise Anne-Catherine Lyon se rend comme experte au Sénégal afin d'y implanter le système, etc. L'apprentissage est sacré, intouchable. Porter une critique ? C'est remettre en cause une success-story. Success-story au profit de qui, au juste ?

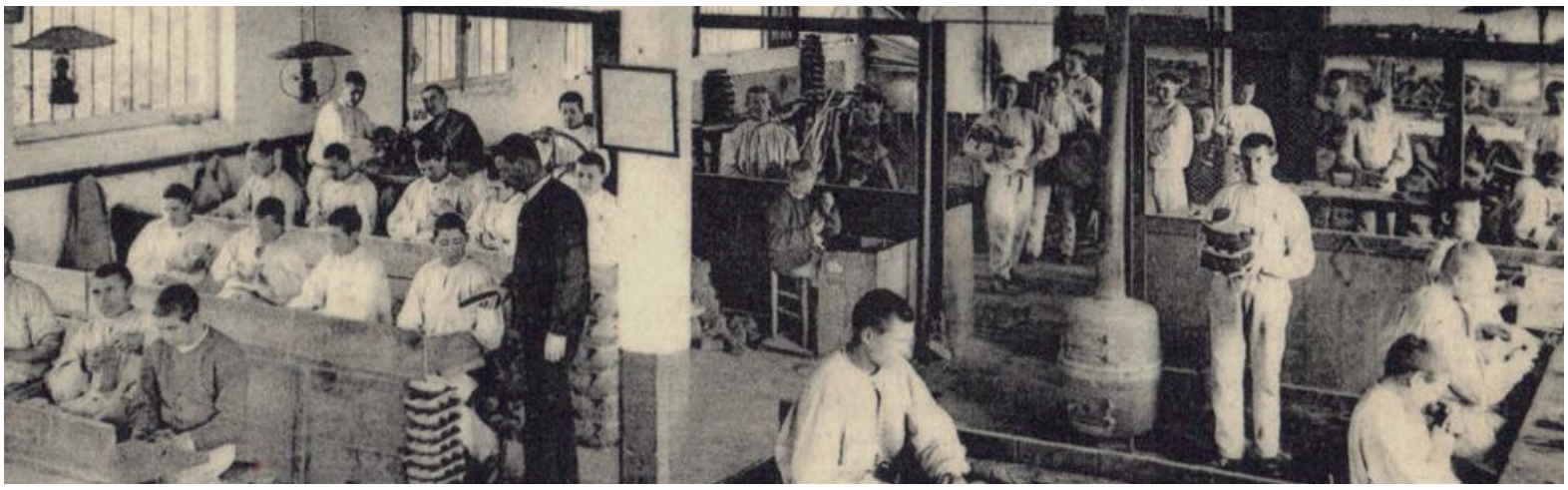

Dès 15 ans, les apprenti-e-s passent l'essentiel de leur temps sous les ordres de leur patron. Ils/elles ont droit à seulement quelques heures par semaine de culture générale : une branche fourre-tout qui comprend même le français. Alors que leurs camarades du même âge ont accès à une formation intellectuelle générale jusqu'à leur majorité avant d'entamer leurs études, les apprenti-e-s sont cantonné-e-s à un savoir différent, mineur et réduit, en culture générale. Sans hiérarchiser, les apprenti-e-s avec les gymnasiens, nous n'avons pas de quoi nous réjouir d'un système qui sélectionne et écarte la majorité (les classes populaires) de l'accès aux savoirs. Le monde est complexe. Accéder à un niveau suffisant de connaissance, de capacité réflexive et critique, d'expression orale et écrite est essentiel. C'est une condition émancipatrice. C'est ce qui fait de nous des êtres humains accomplis et autonomes. Pas seulement de la main d'œuvre rentable.

Le documentaire de France 2 se poursuit ainsi : « Il est là depuis 12 mois et déjà, il gère seul son poste de travail ». Les apprenti-e-s deviennent très rapidement autonomes et donc productifs : c'est rentable pour les patrons. Contrairement à ce qu'on nous vend sous le label de « l'entreprise formatrice » généreuse et philanthrope, ces dernières ne dépensent pas un kopek pour la formation des apprenti-e-s. Il faut bien nous mettre ça dans la tête.

Il y a 200'000 apprenti-e-s, soit 5 % de la population active. Dans certains secteurs, c'est une main d'œuvre importante : 9 % dans la construction, plus de 7 % dans le commerce. Cette catégorie de travailleurs/euses en formation produit l'équivalent de 5,8 milliards de francs par an de richesse, soit plus que ce qu'elle coûte. « En moyenne, une entreprise formatrice dégage donc un bénéfice net par contrat d'apprentissage sur toute la durée de la formation »[1]

Engager un-e apprenti-e, c'est la promesse d'un bénéfice important dans tous les domaines. Le social aussi : la faîtière patronale, Savoir Social, incitait en 2012 ses membres à engager des apprenti-e-s sous le seul angle du bénéfice net à en tirer : « Fr. 23'500.- » pour une formation de 3 ans, et « Fr. 6'100.- » supplémentaires si l'apprenti-e reste dans l'entreprise à la fin de ses études[2]. Autre exemple, à l'issue de l'apprentissage, une installatrice-électricienne ou un assistant dentaire aura rapporté près de Fr. 50'000.-, en bénéfice net, à son patron.

Pourquoi une telle rentabilité ? Parce que les salaires sont extrêmement bas et ne permettent pas de vivre décemment. Le salaire médian des apprenti-e-s est de Fr. 757.- la première année, Fr. 975.- la deuxième année, et de Fr. 1'300.- la troisième année (les chiffres sont échelonnés pour les apprentissages en 4 ans).

Ces salaires sont tellement bas qu'ils ont posé quelques problèmes au Conseil Fédéral lorsque celui-ci a entrepris les pourparlers pour signer la Charte sociale européenne pour la Suisse. Cette charte protège entre autres contre le travail des enfants. Elle définit également le niveau minimum des salaires pour les apprenti-e-s à partir du salaire final qu'on obtient après avoir eu son CFC. Un-e apprenti-e de 1re année devrait toucher 1/3 du salaire et voir sa rémunération augmenter progressivement jusqu'à 2/3 du salaire en dernière année. Et on en est loin ! Pour un cuisinier, le salaire mensuel devrait être alors de Fr. 1'500.- (1'020 actuellement) en première année et de Fr. 3'000.- en dernière année (1'550 actuellement).

À l'issue de l'apprentissage, une installatrice-électricienne ou un assistant dentaire aura rapporté près de Fr. 50'000.-, en bénéfice net, à son patron.

Malgré tout, le gouvernement a trouvé la parade : « L'apprenti se trouve dans un rapport de formation [...] Son salaire n'est donc pas la contre-prestation de son travail. » Et voilà, hop, c'est plié ! L'apprentissage n'est pas de l'apprentissage. Le salaire pas du salaire. Circulez, il n'y a rien à voir ! Sans compter qu'à l'issue du CFC, il ne faut pas s'attendre à des salaires mirobolants : 200'000 travailleurs/euses avec CFC gagnent moins de 4'000 francs par mois[3].

Il faut lutter pour augmenter massivement le salaire des apprenti-e-s. Ce n'est pas recevable que les patrons qui profitent des savoirs manuels et intellectuels des travailleurs/euses qualifié-e-s ne paient rien pour leur formation. Pire, ils se remplissent les poches au passage ! Ils en profitent donc deux fois ! Et c'est les apprenti-e-s et leurs parents qui doivent supporter le coût de la formation, c'est-à-dire devenir subventionneur/euse des employeurs. Augmentation immédiate des salaires au niveau des exigences de la Charte sociale européenne que la Suisse veut signer. Cette première revendication doit se prolonger avec la défense d'un salaire socialisé des apprenti-e-s, financé collectivement par les entreprises.

La situation des apprenti-e-s comme travailleurs/euses sous-payé-e-s sous prétexte de formation doit être relié à celle des stagiaires et des autres formes de travail atypiques. Notre sort est commun. C'est donc uni-e-s, par des revendications et des luttes communes que nous pourrons renverser la vapeur. ■

1. Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) (éd.), 2014 : L'éducation en Suisse - rapport 2014. Aarau : CSRE, p. 134
2. http://savoirsocial.ch/informations-sur-les- professions/etudes-et-publications/la-formation-duale-un-gage-de-reussite-egalement-pour-les-entreprises.pdf
3. http://www.rts.ch/emissions/temps-present/economie/7389121-apprentis-se-lever-tot-pour-gagner-peu.html

AUX ÉTUDES, PLEINEMENT TRAVAILLEURS/EUSES EN FORMATION !

Les études post-obligatoires sont vues comme une période particulière du parcours d'une personne : ni relevant de l'école, ni du travail.

Pour nous, les étudiant·e·s (uni, HES, etc.) sont des travailleurs/euses en formation.

Pour deux raisons :

1. Les études se font en partie dans le but d'accéder à un emploi en lien avec celles-ci sur le marché du travail. De plus, nos études, en ce qu'elles participent d'une construction d'un savoir valorisé immédiatement ou sur le long terme par nos institutions (ou les entreprises privées dont l'ingérence dans le public est croissante) ou nos futurs employeurs, ce qu'on y produit, est du travail.

2. Au cours de ces études, nous sommes contraint·e·s d'avoir un emploi salarié, en dehors des heures d'études, et même plus souvent au détriment de celles-ci ; les stages et autres obligations professionnelles dans et post-cursus, rémunérés ou non, viennent compléter ce tableau.

« Jobs », « petits boulots », « stages » : sous-statuts, surexploitation

Pourtant, la condition étudiante de cette catégorie-là des travailleurs/euses en formation n'est pas associée à un emploi salarié « sérieux ». Nous faisons des « jobs », et cela est au fond normal : pour apprendre ce qu'est le marché du travail, et l'argent de poche. Cette conception sous-entend que nos établissements sont dénués des relations de subordination, de production de services, et des contraintes du monde professionnel et que cet argent serait un « plus ». Deux choses totalement fausses. Il est par ailleurs cru que seule une faible proportion des étudiant·e·s ont un emploi salarié.

Au contraire : une large majorité en sont en fait contraint·e·s car d'une part les revenus de nos familles ne suffisent pas à subvenir aux besoins élémentaires d'une vie sociale moderne et d'études à effectuer ; et d'autre part, les bourses et diverses aides en direction des étudiant·e·s des classes populaires sont insuffisantes, et parfois transformées en dettes. *A l'université, nous sommes 75% qui devons compléter cela par un emploi salarié.*

Ceux-ci sont d'une part très largement effectués dans les secteurs qui ont besoin d'un main-d'œuvre flexible, sous-salariée, jetable, peu revendicative, car toujours (rendue) matériellement dépendante à sa famille (on pense bien sûr à tous ces « petits boulots » dans le monde ouvrier, des services ou souvent du commerce et de la restauration) ; et d'autre part, cet emploi n'est que très rarement en relation avec la formation de l'étudiant·e. Cette dévalorisation du côté de l'activité salariée s'accompagne, du côté formatif, d'une augmentation avérée du risque d'échec ou d'abandon de son année voire de sa filière ou formation... ce qui péjorera d'autant plus ses qualifications et donc sa future activité salariée, si il/elle en trouve une.

L'emploi étudiant (bien que massif et effectué dans de grosses entreprises) est, de par son sous-statut, avant tout l'école de la précarisation et de la subordination. Et ce n'est pas sans lien avec, à long terme, la précarisation dans les même termes de l'ensemble des travailleurs/euses tout au long de leur carrière...

Stages, travail dans et post-cursus

Le stage, si on l'associe plus volontiers aux études, suit les mêmes contours – si ce n'est que c'en est une version encore aggravée, au moins sur le plan financier.

De plus en plus généralisé dans le cadre de la formation, le stage est encore moins considéré comme un « vrai » travail. D'autant plus que c'est l'employeur qui désigne ce qu'est un «stage» : pas de cadre légal spécifique, protection des conditions et souvent... même pas de contrat de travail à proprement parler. S'il est vu, ce qu'on peut juger légitime dans certains cas, comme une partie de la formation, très souvent rien de spécifique n'encadre cela : quelle partie formative sert-il, quel cahier des charges ? Le/la formé·e a-t-il un·e référent·e qui forme vraiment dans ce cadre et s'assure que ce cahier des charges est rempli ? En voyant et construisant le stage comme l'accomplissement de tâches ingrates et d'observation, en faisant l'impasse sur le fait que le/la stagiaire effectue bien souvent un travail productif qui fait (comme ses collègues à meilleur statut) « tourner la boîte », c'est encore un sous-statut que l'on créée.

Etudiant-e-s : vers un salaire social de travailleurs/euses en formation

Cette dévalorisation du cadre formatif et de l'activité productive construisent structurellement le stage et l'emploi « étudiant » comme des statuts de sous-salarié-e-s (ou non-salarié-e) assigné aux étudiant-e-s.

La seule façon d'y mettre fin, c'est de reconnaître aux étudiant-e-s leur travail, et donc leur plein droit à un salaire social comme les autres travailleurs/euses en formation. ■

« IL Y A DE LA PÉNURIE ORGANISÉE »

CDD, travail sur appel, boîtes d'intérim : voilà le quotidien de plusieurs infirmiers/ères fraîchement diplômé-e-s des HES. La difficulté à trouver un emploi stable à la sortie de l'école, avec un statut, des conditions de travail et un salaire décent dans un secteur que l'on croyait jusqu'ici épargné, est posée avec acuité par une collègue infirmière que nous avons rencontrée. Il s'agit d'un dérivé du dispositif des stages post-formation. Les gouvernements cantonaux sont directement et solidairement responsables !

« D'abord, pendant deux mois, j'ai trouvé un CDD à 100 %. Quand je l'ai fini, ils m'ont proposé de me garder, mais en travail sur appel. Ils m'avaient fait miroiter un deuxième CDD… Je viens également de m'inscrire dans deux boîtes d'intérimaires. Depuis le mois d'avril, donc avant la fin de mon Bachelor, j'ai postulé partout et y compris dans les cantons environnants, Neuchâtel, Fribourg, Berne, etc. J'ai répondu à pas mal de recherches d'emploi et c'est clair, dans les annonces, ils te demandent deux ans d'expérience professionnelle. Mais il faut bien que tu les fasses ! »

Le prétexte sans limites du « manque d'expérience professionnelle » permet à de plus en plus d'employeurs du secteur de la santé d'exploiter, pendant un temps, de la main-d'œuvre pas chère et docile par des contrats précaires. En exigeant deux ans d'expérience, les employeurs configurent ces situations de travail en sous-salarisation et en sous-statut. Le marché du travail est une construction politique. Cette situation pèse fortement sur la vie des jeunes et de leurs parents qui comblent le manque de revenu que génèrent ces situations d'emploi sous-salarié.

« Je suis sur appel : donc voilà. T'es jamais vraiment tranquille, on exige de toi une grande disponibilité. T'as pas l'ambition de faire des CDD sur CDD, ou du travail sur appel. Tu veux un poste, tu veux avoir une vie stable, tu veux pouvoir prendre un appartement, du coup, si t'as pas de travail comment tu fais pour avoir ton autonomie ? »

Mise en concurrence

« La concurrence est très élevée. Ils ne reconnaissent pas mon expérience que j'ai accumulée depuis que j'ai mon diplôme et dans ma formation, où on fait l'équivalent d'une année à 100 % de travail. Il y a ceux qui sont engagés directement après le stage, parce que t'as déjà fait ton temps d'adaptation. Ils misent également sur les frontaliers. Ça permet de faire une pression sur les salaires. »

Cette politique du marché du travail permet notamment de délocaliser le coût de l'adaptation et des premières expériences professionnelles sur les jeunes diplômé-e-s eux/elles-mêmes (1). Les employeurs s'assurent ainsi un stock de main-d'œuvre flexible (2). Enfin, elle permet de mettre en concurrence les travailleuses/eurs, et d'importer depuis l'étranger des salarié-e-s avec une expérience professionnelle plus importante, qu'ils ne reconnaissent (et donc ne paient) pas entièrement (3).

Pénurie organisée

« C'était vrai chez les infirmières qu'il y avait des emplois quand je suis entrée à l'école. On nous l'a fait miroiter, mais maintenant il y a de la pénurie, de la pénurie organisée. Quand il y a quelqu'un qui part à la retraite ou en burn-out, et bien on ne le/la remplace pas toujours. »

La santé est un domaine très largement dominé par des employeurs publics et subventionnés. Dans le canton de Vaud, c'est notamment le département de Pierre-Yves Maillard qui est donneur d'ordres et subventionneur principal de ce secteur. Ce dernier a donc une responsabilité directe et solidaire vis-à-vis de ces pratiques. Il faut combattre ceci fermement, sur la base des revendications déjà énoncées : reconnaissance entière de l'expérience professionnelle, à travail égal, salaire égal ! Notre syndicat interviendra prochainement sur ce sujet. ■

"LE SALAIRE EST POLITIQUE"

ÉCHANGE AVEC BERNARD FRIOT

Le 21 février 2015, il a participé à la « Journée neuchâteloise sur les retraites », organisée par le Collectif Neuchâtelois pour des Retraites Justes et Solidaires. Des militant-e-s de SUD-EP en ont profité pour échanger avec lui.

Vous affirmez que le salaire est politique. On vous opposera que dans le cas de la formation, ce n'est pas une activité productrice en soi. En quoi votre définition du salaire rompt avec cette logique-là ?

Elle ne rompt pas avec la logique qui lie salaire et contribution à la production, mais elle définit autrement la contribution à la production. Ce n'est pas dans la nature que de dire que quelqu'un qui se forme ne contribue pas à la production : c'est le fruit des rapports sociaux.

Or, ceci a un fondement politique. Il est décidé que, par les rapports sociaux, dans telle situation on produit de la valeur économique et dans telle autre on en produit pas. Si on prend la situation « conduire des enfants à l'école » : il est convenu que des parents qui conduisent leurs enfants à l'école ne produisent pas de valeur, ne travaillent pas, alors que si c'est une salariée qui conduit leurs enfants à l'école, elle travaille. On a bien la même activité, mais qui va être reconnue par du salaire dans une situation d'emploi et pas dans une autre.

Dans le capitalisme la définition du travail est extrêmement restreinte : ne travaillent que celles et ceux qui vont sur un marché du travail se soumettre à un employeur et produire des marchandises. Une définition qui exclut du travail, c'est-à-dire de la production de valeur, toutes les situations qui sont autres. Et y inclut pourtant bien des activités inutiles ou nuisibles : industrie polluante, production de malbouffe, etc.

Toute la lutte politique consiste justement à changer cette définition du travail, et compte tenu de la présence de plus en plus importante du savoir dans la production, inclure dans le travail tous les temps de formation est absolument indispensable.

Une revendication de salaire étudiant, partie d'un salaire à vie, a-t-elle pour vous une portée émancipatrice ?

Le salaire n'a pas besoin d'un ajout, salaire « étudiant » ou salaire « je-ne-sais-quoi » : c'est la reconnaissance de la contribution à la production de valeur économique.

Ce n'est pas parce qu'ils/elles sont de futur·e·s travailleurs/euses que les étudiant·e·s ou les apprenti·e·s ont droit au salaire : c'est parce que nous militons pour un changement dans la définition du travail qui inclut dans celui-ci l'activité de formation. Pas du salaire étudiant, du salaire tout court.

Il s'agit de généraliser un dispositif de socialisation de la valeur qui assure de la formation, au travail, à la retraite, un salaire.

À ces périodes de formations, nous pouvons ajouter l'explosion des périodes de travail atypiques, par exemple les stages, les préstages, les post-stages. En quoi la revendication d'un salaire à vie permet de rompre avec toutes ces étapes de la vie où l'on a le rituel de la soumission au salariat, à ses disciplines, à ses temps, etc. ?

Vous signalez à très juste titre toutes les situations d'infra-[travail], de tout ce travail gratuit, des prétendues prestations de service. Faire reconnaître pleinement les situations de formation professionnelle/intellectuelle et d'infra-[travail] comme réel emploi a longtemps été une activité syndicale importante, d'ailleurs : conquérir pour tou·te·s le droit à l'emploi.

En même temps, il faut disqualifier « l'emploi ». Car c'est ce qui nous met dans cette situation de dépendance, ce consensus qui dit qu'il faut accepter qu'il y ait des propriétaires lucratifs de l'outil de travail et puis que d'autres soient là, à être des demandeurs/euses d'emploi, alors qu'ils/elles sont les seul·e·s offreurs/euses de la production de valeur ! C'est eux seuls qui la produisent évidemment ! Sortir de la logique de l'« emploi », c'est entrer dans celle du salaire. C'est ce que je voudrais faire comprendre.

Quelqu'un qui est salarié·e dans mon sens doit bien être distingué·e d'un point de vue théorique de quelqu'un qui est employé·e. Quelqu'un qui a un emploi c'est quelqu'un qui est allé sur le marché du travail et qui a été embauché dans un poste qui va être payé. C'est le poste qui est payé. Cette personne n'est pas payée elle, car dans ce cas, elle ne passerait pas par le chômage. Si son salaire est un attribut de sa personne, si donc elle est définie par son salaire et non par son emploi, son poste, elle ne passerait pas par la case « chômage » [dans le sens absence de revenu du travail, NDLR].

Ce qu'il faut conquérir, c'est que

Bernard Friot est un économiste et sociologue français. Travaillant sur la question de la sécurité sociale, de la sociologie du salariat, l'économie politique et le syndicalisme, il est membre de l'Institut européen du salariat, et de l'association « Réseau Salariat ». Il a notamment écrit « L'Enjeu du salaire » ou plus récemment, « Émanciper le travail », tous deux sortis aux éditions La Dispute.

le salaire un droit politique, attribut de la personne. C'est-à-dire en fait que le salaire se substitue à l'emploi comme matrice du travail. Ce droit politique serait un salaire, avec un premier niveau à l'âge des formations, et puis des progrès de qualification par des épreuves liées à l'expérience professionnelle qui permettent une carrière salariale – mais qui soit à vie.

Cette idée vient de l'identification du salaire socialisé comme la grande conquête du mouvement ouvrier dans le XXème siècle. Qu'est-ce que le salaire socialisé et en quoi il est émancipateur ?

Le salaire socialisé, c'est ce que nous faisons déjà avec la cotisation sociale qui paie les soignant·e·s, ce que nous faisons déjà avec la cotisation sociale qui paie les retraité·e·s, etc.

Or, une entreprise dépend de la reconnaissance marchande de son activité et je pense qu'il faut que cette reconnaissance reste un des moteurs de l'activité économique. Mais ce qu'il faut c'est dissocier la reconnaissance marchande de l'activité [de l'entreprise], du statut du travailleur, de la travailleuse. Cela doit devenir un attribut de la personne.

Il s'agit de généraliser un dispositif de socialisation de la valeur qui assure de la formation, au travail, à la retraite un salaire. Un salaire qui reconnaît notre contribution à la production de valeur et qui progresse au fur et à mesure des épreuves que nous passons.

Et cela suppose bien sûr que l'on mutualise toute une partie des valeurs ajoutées de chaque entreprise pour que des caisses puissent payer les salaires. C'est ce qu'a fait le régime général de la sécurité sociale, qui se met en place en 1945 en France, une caisse qui collecte une partie de la masse salariale et est gérée par les seuls salarié·e·s : il n'y a aucun paritarisme [État/patronat. NDLR].

Quand vous avez un tiers de la masse salariale qui est gérée par les seuls salariés, là on commence déjà à avoir une maîtrise du salaire par les travailleurs eux-mêmes. Et ça change toute la donne !

On peut parler d'un contre-pouvoir ?

Absolument. C'est un contre-pouvoir qui va être combattu de façon acharnée par le patronat et par ses alliés, c'est-à-dire les partis de droite et le PS. Toujours, c'est une règle de l'histoire. Nous trouverons toujours en face de nous ce conglomérat gauche-droite contre les institutions qui sont vraiment un contre-pouvoir face au Capital.

En juin prochain, on vote en Suisse sur une initiative populaire pour le revenu de base inconditionnel (RBI). On assimile souvent votre proposition de salaire à vie avec le revenu de base. Pourtant, vous vous insurgez souvent contre celui-ci. Pourquoi ?

J'ai eu un débat à l'Université de Lausanne au début de l'initiative. A l'époque le chiffre était au seuil de pauvreté, depuis, il a disparu ! Il est clair que cette initiative est une peau de banane contre les revendications syndicales. S'il faut payer un salaire de 4'000 CHF, le patronat est évidemment vent debout contre ! Mais ils sont tout à fait heureux de pouvoir filer la peau de banane des 2'500 CHF de RBI dont ils se foutent éperdument. Le RBI est une arme de guerre contre le salaire. Mais ce n'est pas que ça. C'est beaucoup plus dangereux que ça.

Il y a beaucoup de gens, de bonne foi, qui sont pour le RBI, surtout chez les jeunes. Pourquoi ? Parce que justement chez les jeunes, il y a un refus de se soumettre au chantage à l'emploi. Tout cela est très positif politiquement. Mais du coup, ils/elles bricolent. Avec des allocations de stabilité, avec du chômage pas toujours fameux, souvent soumis à condition de ressource, à condition d'améliorer son employabilité, de faire confesse devant les conseillers du système public d'emploi. Ils/elles se disent : si seulement j'avais 2'500 balles par mois et qu'on me fasse plus chier à me demander si c'est légitime. Ou si je ne dépendais pas, comme « Youtubeur », du succès de ma vidéo, que je puisse m'exonérer de tout cela avec RBI.

Moi je comprends entièrement, mais c'est une fausse piste ! Le RBI est une arme dans les mains du patronat, et nous pouvons mieux que ça.

Vous parliez des sous-statuts de stages, etc. Nous avons maintenant [en France NDLR] des statuts d'« autoentrepreneur » (faux indépendant !) qui sont promus depuis des années : pas de droits sociaux, théoriquement indépendants, mais en réalité totalement à la merci soit du marché des biens et des services, soit des donneurs d'ordre qui s'exonèrent de la fonction d'employeur.

Le RBI est une arme dans les mains du patronat, et nous pouvons mieux que ça.

De plus en plus de travaux passent par l'économie du savoir, les bases de données, la numérisation de l'activité économique, création, développement de logiciels ou contenu, et bien sûr l'économie « collaborative » (Uber, Air B'nB etc.).

Tous ces éléments sont devenus des atouts essentiels du Capital, qui en est le propriétaire lucratif et veut s'exonérer de la fonction d'employeur. Et son intérêt est que celles et ceux qui bossent pour eux, gratuitement ou en « indépendant », ne soient pas reconnu·e·s comme salarié·e·s, ne soient pas reconnu·e·s comme employé·e·s même.

Ils veulent des travailleurs/euses « indépendant·e·s ». Ou alors qui bossent gratuitement pour eux en permanence (tout le travail gratuit sur l'internet est absolument décisif pour les propriétaires des bases de données).

Le RBI donne faussement l'impression qu'on peut échapper au chantage à l'emploi, mais il y a d'autres façons finalement de subordonner les personnes : les laisser face aux aléas du marché des biens et des services. C'est le travail en « prestataire de service », en sous-main permanent et sans droits sociaux et sécurité – et c'est un aléa considérable.

La seule façon cohérente de s'opposer à cette logique contemporaine, ce n'est pas le RBI, mais le projet de salaire que j'ai énoncé.

Celles et ceux qui sont, de bonne foi, partisan·e·s du revenu de base : visez plus haut ! Ne restez pas avec ce projet de bricoler sur le marché des biens et services, dans l'économie collaborative, avec le filet de « sécurité » du RBI. Sortez de cette logique qui est une logique profondément capitaliste et battez-vous, avec toutes/tous celles et ceux qui dépendent du salaire, avec les fonctionnaires, avec les retraités, pour un salaire à vie !

En quoi la question du financement du RBI est essentielle ? Dans l'initiative actuelle, on assisterait à un transfert de la source de financement des premiers Fr. 2'500.- qui ne seraient plus payés par les patrons, mais par une caisse potentiellement financée par nos impôts directs ou indirects.

Beaucoup des partisans du RBI se retrouvent dans tout l'arc politique, de l'extrême gauche à l'extrême droite. Beaucoup disent : « nous, on ne fait pas de politique, on propose une solution technique à la lutte contre la pauvreté, etc.». Un paravent « vertueux » à la chose : « On fait de la morale et pas de la politique ».

Alors absolument, comme vous dites, ce sera potentiellement nous qui payons. Aujourd'hui, les employeurs paient, mais pour le RBI, on va évidemment trouver une assiette de collecte qui certes inclura les salaires, mais d'autres composantes de ponctions directes ou indirectes de la population ; ou alors la consommation de tou·te·s.

Ou alors on tiendra un discours doublement puant de vertu : une taxe « écologique » sur la consommation d'énergie, qu'on alimenterait de « solidarité »... J'entends énormément de gens de bonne foi qui raconte ces salades. Je le dis avec fermeté : c'est un discours répugnant. Il y a un moment où il faut être un peu ferme.

Vous êtes venu ici pour un débat sur les retraites. En quoi la proposition de la fusion du 1er pilier (AVS) et du 2ème pilier (capitalisation), c'est-à-dire le retour à une pleine retraite par répartition, est une revendication essentielle pour les classes populaires de ce pays ?

Elle est essentielle : aucun pays au monde ne confie à la capitalisation la moitié du financement des pensions tel que la Suisse. Aucun. Dans l'Europe occidentale, c'est 10 %. La répartition finance 90 % des pensions, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie, etc.

La Suisse, parce qu'elle est un paradis fiscal, peut alimenter le financement des pensions par le rendement des placements – de façon moins vulnérable que dans les autres pays, encore que...

Ce système rend aléatoires les pensions parce que leur niveau est complètement dépendant de la valeur des actions. Le jour où on prend sa retraite, on ne sait pas du tout ! On peut être en plein krach, en plein boom, etc.

Cela dit, autant je suis pour la fusion de l'AVS et du second pilier, pour en finir avec la capitalisation, mais quelle répartition ? Celle qui est fondée sur le fait qu'à un âge politique, qui dépend d'une revendication syndicale, on a le droit au salaire-retraite (son meilleur salaire) jusqu'à sa mort. Une répartition qui finance la continuité de ton salaire, quelle que soit ta carrière antérieure. C'est ça qui est important. Ta retraite, la fin de ta vie, tu as droit à un salaire.

Ce qui est cohérent avec le début de ta vie : en formation, tu as droit à un salaire. ■

À chaque numéro son affiche qui reprend le thème central de la gazette. Apporte ta contribution à la campagne. Affiche-la dans ton établissement, sur ton lieu de travail, en bas de ton immeuble, où bon ton imagination jugera qu'elle a sa place !

ON VAUT MIEI
APPRENTIE
INSTALLATRICE-ÉLECTRICIENNE
925.-/MOIS
STAGIAIRE
À L'ÉTAT DE VAUD EN TRAVAIL SOCIAL
0.-/MOIS
AUGMENTATION GÉNÉ
DES TRAVAILLEURS/EU

UX QUE ÇA !
BOURSIER
ETUDES
D'INGÉNIEUR HES
650.-/MOIS
STAGIAIRE
MASTER
EN GÉOSCIENCE
530.-/MOIS
ÉRALE DES SALAIRES
USES EN FORMATION !
www.sud-ep.ch
Sud
ÉTUDIANT-E-S
ET PRÉCAIRES

JEUNES : IL Y A DE L'ABUS !

Il y a la catégorie immigré-e, laboratoire des politiques d'exception, y compris sur le terrain salarial, fondées sur l'infériorisation et la différenciation systématiquement construite. Il y a les femmes qui gagnent 20 % de moins que les hommes à qualification égale et qui occupent les positions les plus précaires au seul profit des patrons. Il y a l'abuseur, figure multiforme et essentiellement mythique qui sert de justificatif aux politiques de restriction et de contrôle. Et puis, il y a les jeunes. L'abuseur a servi de pont depuis le laboratoire immigré : les jeunes font maintenant l'objet d'une politique d'exception.

Les offensives sur la condition des jeunes sont multiples et s'accélèrent gravement. Elles doivent être considérées comme complémentaires des politiques de mises au travail et de sous-salarisation analysées au début de cette publication.

Comme toute catégorisation elle détermine de façon arbitraire, et donc politique, un groupe de population à qui on prête des comportements, des besoins, des aspirations particuliers et bien souvent imaginaires. Ces catégorisations ont pour objectif de légitimer des politiques spécifiques et exceptionnelles à l'égard d'une certaine partie de la population, mais également de les banaliser jusqu'à ce qu'elles deviennent normalisées et généralisables. Les jeunes font partie de ces catégories qui n'ont pas les mêmes droits que les autres, dont on présume qu'ils/elles n'ont pas les mêmes besoins.

Fr. 789.- par mois pour « vivre »

Le 21 septembre 2015, les normes de la CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) ont été révisées et intègrent entre autres la modification suivante : « les montants en faveur des jeunes adultes jusqu'à 25 ans qui ont leur propre ménage sont réduits de 20 % et passent de 986 francs à 789 francs ». Cette disposition a été reprise telle quelle par Pierre-Yves Maillard et sera appliquée dans le canton de Vaud dès le 1er juillet 2016.

Cette réduction massive du montant du RI s'accompagne d'une politique systématique de sanction envers les jeunes qui refusent de participer à un programme de formation. Bien que nous soutenions le principe qui consiste à favoriser l'accès à la qualification, cette politique du bâton sert principalement à faire des économies sur le dos des dits jeunes, à les précariser encore plus, et à les sortir des statistiques de l'aide sociale. Cette politique dite innovante du Prince Maillard est d'ailleurs en voie d'être reprise dans d'autres cantons connus pour leur avant-gardisme social, tel que le Tessin.

Dépendant-e-s des parents jusqu'à… 20, 30, 40 ans ?

D'autres innovations (négociées avec la RIE III ?) nous sont promises de la part du Prince avec le soutien du nouvel allié cantonal du Parti socialiste : le Parti Libéral Radical… Par exemple, la volonté de modification du Code civil permettant d'étendre l'obligation d'entretien des parents pour les jeunes qui ne sont pas en formation jusqu'à 25 ans ! Les deux ministres socialistes Lyon et Maillard faisaient d'ailleurs une conférence de presse pour expliquer que les jeunes sans formation doivent être considérés comme dépendants par égalité de traitement avec ceux/celles en formation. Cette dépendance familiale si efficace qui impose à 80 % des étudiant-e-s de se salarier à côté de leur formation…

« Ceci n'est pas un-e handicapé-e »

La machine boulimique des dirigeants helvétiques ne s'arrête pas là. Ne reculant devant aucune obscénité, l'Union patronale suisse exigeait récemment que l'AI soit quasiment supprimé pour les moins de 30 ans, sous prétexte que ces derniers/ères y entraient principalement sous des critères psychiques. Simulation ?

D'autres mesures existent : en Suisse les jeunes en formation n'ont pas le droit à l'aide sociale, à Lausanne les étudiant-e-s ont droit à une pièce de moins que les autres habitant-e-s quand ils demandent un logement subventionné, les subsides d'assurance maladie dans certains cantons sont restreints pour les moins de 25 ans, etc. Et puis, évidemment, il y a le cas symptomatique du chômage : les jeunes de moins de 25 ans ont des indemnités réduites tout comme les personnes sortant de formation qui ont également un délai de carence rédhibitoire (près de 6 mois !)

Catégoriser, diviser, mettre en concurrence pour dominer

Cette politique vise à disciplinariser les jeunes et à renforcer le lien de dépendance avec leur famille. Elle refuse toute autonomie et participe à une opération de ponction massive sur les salaires des parents ainsi qu'à la mise au travail salariée des jeunes, y compris pendant les études, à n'importe quelle condition. Elle cherche également à faire intérioriser aux jeunes qu'ils/elles sont des personnes différentes avec moins d'exigence matérielle pour vivre ! Ah, cliché de la colocation et des pâtes quand tu nous tiens…

Il est décisif de résister à de telles opérations qui ne visent rien de moins qu'à nous rendre mineur-e-s jusqu'à 25 ans ou plus ! Toute personne à 18 ans doit pouvoir entreprendre de construire sa vie en totale autonomie et donc disposer des moyens nécessaires pour le faire : égalité des droits. ■

CONNAÎTRE SES DROITS, SE DÉFENDRE AU TRAVAIL

Le droit au salaire en cas d'empêchement de travailler est garanti par la loi (art. 324a CO)

Selon le Codes des Obligations (CO), tou-te-s les travailleurs/euses bénéficient d'une protection dans le cas où une maladie subite viendrait à leur empêcher de fournir leur prestation de travail. Ceci vise à éviter qu'un-e malade salarié-e ne vienne à perdre du jour au lendemain son droit au salaire et se retrouve dans une position de précarité immédiate – au même moment que sa santé physique et psychique se voit affectée.

Le CO prévoit un système général de protection appelé « échelle bernoise » (art. 324a al. 1, 2 CO) et une possibilité d'y déroger en faveur d'une assurance collective (324a al. 4 CO) dont les conditions assurantielles doivent au moins couvrir 80 % du salaire pour 720 jours, sur une période absolue de 900. Quant à elle, **l'échelle fixe une période où l'employeur a l'obligation de continuer de verser le salaire à 100 %**. À titre d'exemple, celle-ci se monte à 3 semaines lors de la première année de service.

Cette protection est valable pour tout type de contrat de travail (CDI, CDD, Contrat à l'heure).

Avant la signature du contrat, vérifier si :

- Une CCT existe dans le domaine d'activité concerné et prévoit l'obligation de s'affilier à une assurance collective (comme la CCT Hôtellerie-restauration) ;
- Un contrat-type cantonal ou fédéral prévoit lui aussi des dispositions obligatoires ;
- En cas de contrat soumis au CO, il est précisé si une assurance collective fait partie intégrante du contrat.

Dans le cas d'une assurance collective, l'employeur doit au moins verser la moitié des cotisations prévues par le contrat. N'hésitez pas, le cas échéant, à demander une copie de l'assurance et du montant des cotisations mensuelles individuelles à payer.

Notre syndicat répond dans tous les cas à vos questions et vous offre une protection (y compris juridique) efficace lorsque votre employeur conteste votre droit à être payé lors d'une maladie. Contacte-nous !

LIBERTÉS ET LAÏCITÉ

Voile, églises et école, dispenses ou licenciements pour motifs religieux: les polémiques récurrentes invitent à se pencher sur cette question délicate.

Valais: le fils prodig(u)e...

En février, l'UDC VS déposait une initiative qui vise à interdire le port du voile islamique. Le parti conservateur dit justement que le Valais n'est pas laïque: la loi enjoint l'école de préparer les élèves à leur «tâche de chrétien». Il désire donc s'attaquer à un signe ostentatoire d'une religion en particulier, qu'il juge politique et envahissante.

Aucune contradiction avec l'atmosphère politique du canton, étant donné qu'en décembre la convention entre l'école et les églises reconnues (donc chrétiennes) était renouvelée, mettant sur un pied d'égalité (mais faussement «distinct») ces deux institutions dans l'«éducation intégrale» des élèves. Enseignement religieux, activités catéchétiques, aumônerie, nominations et rédaction de matériel scolaire: tout y passe.

Mais encore. On se souvient de cette enseignante de religion licenciée, car s'étant convertie au judaïsme et n'étant donc plus habilitée à non seulement prodiguer les cours de religion (ceux-ci devant être donnés par les croyant·e·s... chrétien·ne·s) bien que diplômée, mais aussi les cours d'éthique et cultures religieuses – selon l'avis d'un bien drôle de patron: l'évêque de Sion. Ou encore cet enseignant licencié lui aussi, avec effet immédiat et sans respecter son droit à être entendu, car il avait refusé de raccrocher le traditionnel crucifix qui trône dans les salles de classe valaisannes.

... mais la Suisse n'est pas en reste

Plus récemment, des élèves bâlois ont été dispensés de serrer la main de leur enseignante, pour motifs religieux et sexistes, s'inscrivant dans le sillage des récurrentes demandes de dérogations en tous genres, venant de diverses religions – et souvent pour des raisons de refus de l'égalité des sexes ou de la pluralité des opinions.

Une seule solution: laïcité et droits démocratiques!

Pour nous, l'école doit être basée sur la transmission de savoirs universels, ainsi que (en tant que service public destiné à toute la population) sur la neutralité et réserve de l'institution et de ses représentant·e·s envers les opinions particulières – que ce soit les leurs ou celles de leurs élèves.

Laïcité des institutions publiques

- Le fait religieux ne peut s'analyser que sur une base raisonnée/critique et n'être dispensé que par un·e fonctionnaire qualifié·e pour cette tâche.
- Il faut s'opposer à toute ingérence des institutions religieuses dans la dispense de ces savoirs: abrogation de la Convention État/Églises en Valais.
- Les enseignant·e·s doivent traiter les élèves sur la base de l'égalité, et aucun motif religieux ou idéologique ne saurait donner droit à des dérogations particulières.

Droits démocratiques des citoyen·ne·s

- Si la laïcité exige la neutralité des représentant·e·s du service public dans leur profession, elle n'annule pas leur liberté de conviction privée (politique, [a]religion, conversion), ni leurs droits en tant que travailleurs/euses face aux licenciements abusifs et aux discriminations religieuses ou idéologiques.
- Le service public exige l'interdiction du prosélytisme et d'actes ou signes ostentatoires de ses représentant·e·s. Pour les usagers/ères et élèves la question fait débat, y compris dans notre syndicat.
- Il est en tous cas clair qu'on ne peut soutenir une interdiction anti-laïque qui vise explicitement à discriminer une seule religion, l'islam, et un seul sexe, les femmes: NON à l'initiative anti-voile en Valais. ■

CONTRE L'AUSTÉRITÉ : REPRENDRE L'OFFENSIVE

Il y a 6 ans, la Grèce. La longue série des cures d'austérité commençait, la dette servait à légitimer la liquidation du bien commun : services publics, salaire socialisé (retraite, chômage, etc.), droit du travail, droits sociaux et démocratiques. Ce ne fut pas guidé par des nécessités économiques, mais par une politique cynique au profit de ceux et celles qui dirigent.

La Grèce fut un laboratoire. Les résultats sont probants: précarité, insécurité, régression sociale. Les gouvernements cantonaux et le Conseil Fédéral tiennent leur modèle. Spirale de la dette, menaces du marché financier, frein à l'endettement automatique: la pièce est jouée et rejouée jusqu'à la nausée. Les budgets austéritaires se succèdent donc: 3 milliards pour le Conseil Fédéral, 120 millions en Valais, 180 à Genève. Tout comme les projets qui y mènent: troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Certes, la Suisse ce n'est pas la Grèce. Mais, sous d'autres modalités, à d'autres vitesses, c'est le même objectif qui est visé: piétiner sans limites toutes les conquêtes sociales du siècle dernier.

Notre tâche? Les défendre sans cesse, tenir tête. Mais aussi reprendre l'offensive. Ne tergiversons pas trop longtemps pour savoir par quel bout commencer. C'est en marchant que l'on fait son chemin. Ce qui nous guide? Égalité, liberté, solidarité, conquête et souci du bien commun. Il y a mille possibles, à débattre, à explorer, à construire, à revendiquer. Un d'entre eux: c'est la gratuité des études.

Au mois de mars 2016, nous lancions la bataille contre la proposition de doublement des taxes à l'EPFL. Nous avons dû affronter de multiples tentatives de nous faire taire de la part de la direction de l'EPFL, mais également de certaines associations. Malgré tout, nous étions une centaine à manifester le 16 mars 2016 à l'EPFL, et un rassemblement s'est tenu à Zürich de manière coordonnée. Depuis, le Canton du Valais a annoncé sa volonté d'augmenter les taxes à la HES-SO de Sierre. Il y a donc une bataille d'envergure sur la question des taxes pour laquelle la construction d'un mouvement unitaire avec toutes les organisations prêtes à travailler ensemble, selon leurs capacités et leur culture associative propre, sera nécessaire.

Au-delà du combat défensif donc, il est capital de mettre en débat des propositions alternatives pour le système d'études que nous désirons. Un des points est les conditions d'accès aux études. Il nous faut défendre une démocratisation de l'enseignement supérieur. Les statistiques de l'OFS le montrent, les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur varient énormément en fonction de l'origine sociale. Les chances d'accéder à l'université sont largement inférieures pour celles et ceux dont les parents n'ont pas fait d'étude et/ou ont des revenus modestes. Les taxes d'études ne sont pas les seules responsables de cela, mais contribuent à cette sélection, et ce, avec de nombreuses conséquences.

Bien que les taxes universitaires ne contribuent que de manière extrêmement marginale au budget de l'université elles occupent une part importante du budget des étudiants-es. En effet, si les taxes sont fixées par des personnes recevant un salaire à cinq chiffres, ce n'est pas le cas des populations étudiantes. Les personnes en formation devront donc faire appel à leurs parents afin de s'acquitter de la facture. On peut donc voir une première conséquence néfaste de cette taxation: les budgets familiaux s'amenuisent. Celles et ceux qui ne peuvent pas faire appel au foyer familial devront donc travailler, ou travailler plus, en parallèle de leurs études, pour pouvoir payer les taxes de ces dernières. Derrière l'obligation de payer suit logiquement l'obligation de travailler. Une obligation donc, c'est-à-dire une incitation voire une contrainte à accepter n'importe quel travail, quels que soit les horaires, la rémunération, les conditions de travail. Le fait de travailler à un certain pourcentage dans une entreprise en parallèle des études augmente également les chances d'échecs aux examens.

Les taxes d'études marquent le fait que les études supérieures coûtent cher et que seuls celles et ceux qui en ont les moyens peuvent y accéder. Elles sont une entrave à un accès démocratisé aux hautes études. En les supprimant, nous réaffirmons que les études supérieures doivent être accessibles à toutes et tous.

Les entreprises de ce pays ont la prétention de tirer avantage des qualifications des travailleurs/euses universitaires en contribuant le moins possible au financment de la formation. C'est vrai également dans leur volonté d'importer de l'étranger de la main d'oeuvre déjà qualifiée. Ce n'est pas acceptable. La gratuité des études, c'est défendre le sevice public et notre salaire socialisé. ■

NOTRE **DÉMOCRATIE** NE SERA JAMAIS CELLE DU **FORMALISME DES INSTITUTIONS**

Petit mot de quelques personnes en formation sur les procédures institutionnelles d'évaluation des enseignant-e-s par leurs élèves ou étudiant-e-s

Dans plusieurs institutions de formation suisses du secondaire et du tertiaire, il a été importé la mode du questionnaire de satisfaction pour les bénéficiaires de l'enseignement.
Ce fut fait sous les prétextes clinquants de donner la parole aux élèves/étudiant-e-s, et de favoriser le dialogue entre le personnel formateur et les personnes en formation.
Nous avons quelques réserves à apporter envers ces dispositifs plutôt formellement jolis, en effet, mais que nous estimons réellement plutôt vicieux, tout bien pesé.

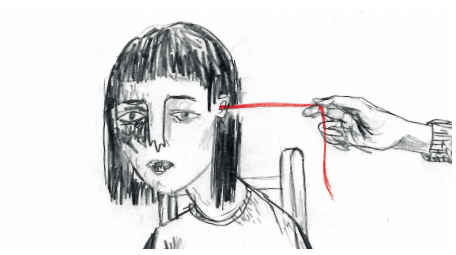

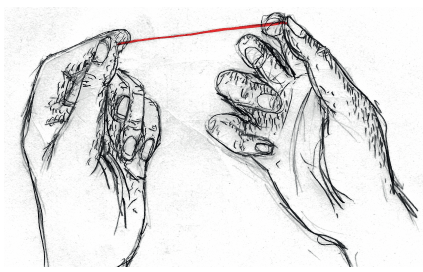

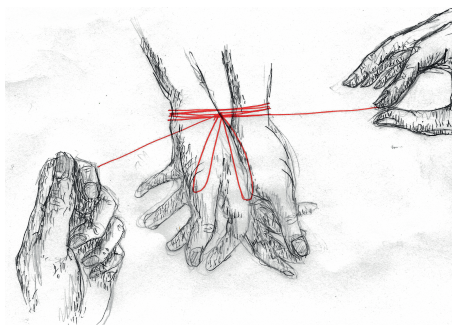

Quel type de parole est donné ?
Quel dialogue peut surgir ?

La parole que permettent les questionnaires d'évaluation (ou de satisfaction) n'est pas une parole construite, elle est compressée et coincée dans l'étau des réponses préchauffées que propose le questionnaire, elle est distordue par des choix de réponse creux (« oui/plutôt oui/plutôt non/non ») qui n'apportent rien de constructif, aucune critique de fond de l'enseignement. On nous dira : il y a parfois de la place (lignes ou cases vierges) dans ces questionnaires, pour construire un début de réponse plus élaborée. C'est heureux, nous en convenons volontiers. Ces espaces vierges permettent, au moins en théorie, de sortir du simple échelonnage de la satisfaction, pour tendre vers la construction d'une parole raisonnée. Mais c'est un faux espace de dialogue – un véritable espace de monologue : c'est de la parole sans réponse directe, de la parole esseulée, de la parole sans effet, très loin du débat démocratique.

Il nous semble essentiel que s'instaure un dialogue réflexif sur le dispositif pédagogique, entre les enseignant-e-s et les enseigné-e-s. C'est la base d'un processus de formation qui nous semble devoir être triple : apport de connaissances, apprentissage de réflexion, espace de construction de et d'ouverture à la parole raisonnée. C'est un impératif démocratique que doivent s'efforcer d'instaurer directement les enseignant-e-s et les enseigné-e-s eux et elles-mêmes. Tout dispositif d'enseignement qui l'oublie ou qui prétend instaurer de la démocratie au travers d'instances d'évaluation de la satisfaction est de l'ordre de l'ineptie, de l'artifice bureaucratique.

L'exercice démocratique ne peut se résumer à répondre oui ou non à des questions que pose une institution. Il nécessite de participer à formuler ces questions, évidemment, mais il suppose surtout d'avoir des espaces de discussion pour que les personnes concernées, organisées en groupe ou non, puissent construire et faire entendre une parole d'opinion qui vienne de la base – non pas seulement une parole de satisfaction qu'une instance quelconque s'occupe de formater.

Quelques dérives institutionnelles de la « démocratie » technocratique

Le pire, sans doute, dans toute cette histoire – qui n'est de loin pas nouvelle –, c'est que sous prétexte de donner la parole à celles et ceux qui y ont moins accès au sujet de ce qui leur arrive (en l'occurrence aux élèves et étudiant-e-s au sujet de l'expérience de l'enseignement), on donne des outils pseudo-objectifs potentiellement dangereux aux gestionnaires du personnel enseignant. On peut se servir de notre parole, si galvaudée soit-elle, pour orienter, voire sanctionner les enseignant-e-s qui sortent d'une norme. Mais ce n'est pas que nous, élèves et étudiant-e-s, ayons un réel pouvoir sur les personnes que nous estimons mauvais-e-s enseignant-e-s. C'est que la direction des établissements peut, sur la base des avis des expert-e-s en « bon enseignement » qui ont créé le questionnaire et interprété les réponses, punir les « mauvais » éléments. On use de notre « parole », mais nous, nous ne pouvons réellement en faire usage selon nos propres vœux. C'est l'arnaque suprême de ce type de méthodes d'évaluation à deux faces : pile, nous pouvons soi-disant nous exprimer (ce qui est vrai, mais dans les limites extrêmement réductrices et faussement démocratiques que nous avons décrites plus haut), face, notre parole peut servir à précariser certaines personnes selon des arguments fallacieux, qui participent à formater tout enseignement selon des critères qui ne sont pas ceux des principaux et principales concerné-e-s.

Mandarins, technocrates et démocratie

Tout le monde a en tête cette représentation de la personne enseignante, surtout dans le cadre universitaire : personnalité intellectuelle de pouvoir, indéboulonnable, autoritaire, méprisante, qu'on appelle aussi mandarin. Avoir des mandarins comme enseignant-e-s ne constitue en rien un horizon joyeux. Mais nous avons cette conviction profonde : on ne lutte pas de façon efficace contre le mandarinat en y opposant des technocrates – ces fumeux et fumeuses expert-e-s des solutions stratosphériques déréalisées, qui pellètent des nuages d'orage en faisant tomber la pluie et la foudre sur le commun des mortel-le-s au nom de leur savoir spécialisé. Qu'il s'agisse d'évaluation des profs ou de l'exercice d'un véritable droit démocratique sous n'importe quelle forme, nous sommes persuadé-e-s qu'il faut reléguer aux oubliettes la méthode des questionnaires oui/non/plus-ou-moins. Une telle méthode ne donne aucun cadre pour un débat démocratique réel, d'opinion : elle ne fait que donner les justifications qu'il faut aux instances décidantes pour contrer les dissidences gênantes. N'avalons plus les couleuvres des institutions, arrêtons de sanctifier les solutions qui viennent d'en haut : elles ne sont pas pour nous. Aux profs de s'organiser pour défendre leurs droits. Aux élèves et étudiant-e-s de s'organiser pour défendre les leurs. Parfois – souvent – des liens pourront se tisser. Des espaces de discussion critique et constructive (des espaces de décision !) s'ouvriront. Il y a un mot pour caractériser un tel processus. ■

CONTRE L'ISLAMISME ET LA DICTATURE : SOLIDARITÉ AVEC LES KURDES

Les Kurdes sont un peuple au parcours tortueux : leur histoire remonte à l'Antiquité, leur culture a marqué durablement les régions du Moyen-Orient et Proche-Orient, et pourtant ils/elles vivent encore éclaté-e-s en plusieurs populations habitant à cheval entre la Turquie, l'Irak, la Syrie et l'Iran. Trop souvent opprimé-e-s par ces nations, les Kurdes se sont engagé-e-s dans une longue quête d'autodétermination, pour laquelle ils/elles ont dû souffrir bien des massacres. C'est cette quête, non seulement d'autodétermination, mais de justice et d'égalité, que nous soutenons, notamment par la campagne « Des Livres pour Rojava », campagne de récoltes de livres pour les universités en formation dans cette zone du nord de la Syrie : la récolte vient d'ailleurs récemment d'être envoyée dans ladite zone. Mais, qu'est-ce que le Rojava, et quels combats les Kurdes mènent à l'instant ?

Rojava : lutte pour l'autonomie et lutte contre l'État islamique

Il y a quelques mois, Yasin Duman était invité, dans le cadre d'une série de conférences organisées par une collaboration entre SUD-EP (en Suisse) et Solidaires Etudiant-e-s (en France), pour qu'il puisse nous parler de l'expérience politique et sociale des Kurdes de Syrie et de ce que l'on nomme maintenant le « Rojava » - Rojava pour lequel il a organisé une campagne, dont il est coordinateur, intitulée « Des Livres pour Rojava ». Pourquoi ce sujet, pourquoi cette campagne ?

En Syrie, une guerre fait rage aux yeux du monde entier et semble interminable. Le dictateur syrien Bashar El-Assad, tenant la Syrie d'une main de fer depuis très longtemps, a vu se lever, à la suite du printemps 2011, une opposition multiforme à son État vertical, brutal et tyrannique. Le conflit autour du régime s'est peu à peu transmuté en une guerre civile généralisée, engageant plusieurs acteurs internes comme internationaux.

C'est dans le cadre de ce conflit que le parti syrien PYD, influencé organisationnellement comme idéologiquement par les idées du leader du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan, en lutte armée depuis plusieurs décennies contre l'État turc) Abdullah Öcalan, a annoncé en 2013, 2 ans après le début de la guerre civile, la création de structures d'autonomie populaires dans la région du nord de la Syrie, peuplée en grande majorité par les Kurdes. Ces structures, à la fois de milices populaires (masculines – YPG – comme féminines – YPJ), d'assemblées, incorporant également quelques éléments d'autogestion économique, forment ce que l'on a appelé le « Rojava », ce qui veut dire l'« Ouest » en kurde, référence à la zone ouest du Kurdistan que beaucoup de Kurdes réclament comme État indépendant.

La lutte héroïque des milicien-ne-s du Rojava contre les soldats de l'État islamique – califat autoproclamé, lui aussi surgi de la guerre civile syrienne et dont la violence a beaucoup frappé les esprits –a attiré l'attention internationale, impressionnée par le courage et l'avancée inexorables des forces du Rojava contre ISIS.

Bien moins a été dit sur cette organisation nouvelle qui a émergé dans le nord de la Syrie, et beaucoup serait pourtant à dire, non pas seulement pour se réjouir de la démocratie radicale et l'auto-organisation populaire vantée par le PYD ; mais aussi pour étudier les limites, les contradictions, les erreurs graves ou moins graves qui habitent ce parti (largement dominant au Rojava) et ses actions. Toute ré-organisation radicale de la société est complexe : notre regard doit à la fois être aussi critique que la vérité l'exige, mais notre soutien pour la base populaire et son combat contre les islamistes doit être au contraire sans failles. C'est bien dans cet esprit que nous avions invité Yasin Duman à venir nous parler du Rojava.

La lutte kurde contre la Turquie d'Erdoğan : répressions, massacres et censure

Mais la lutte kurde n'est pas seulement en Syrie : L'AKP, le « Parti de la justice et du développement » de Turquie, et son candidat Erdoğan tiennent depuis longtemps la Turquie sous le coup d'un régime de plus en plus autoritaire, socialement conservateur et économiquement destructeur. Parmi les victimes, les Kurdes : leur existence au sein de la Turquie pose problème à cet État-nation hautement centralisé, qui a depuis longtemps structurellement placé la population kurde dans une situation d'oppression systématique. Récemment, le Parti démocratique des peuples (HDP), réunissant un ensemble d'organisations et de positions politiques allant du socialisme aux droits des minorités et à l'écologie, a réussi à poser un sérieux défi à la dérive autoritaire et tendanciellement islamiste d'Erdoğan, en canalisant les aspirations des Kurdes de Turquie et en bloquant les tentatives parlementaires de l'AKP visant à fortifier le pouvoir présidentiel d'Erdoğan. Ce processus d'opposition a accentué la répression de l'AKP au pouvoir envers les Kurdes, mais aussi envers les droits élémentaires de liberté d'expression et de liberté académique : intellectuel-le-s, étudiant-e-s et universitaires censuré-e-s et emprisonné-e-s, journaux fermés, et ainsi de suite. Sans compter les massacres innombrables perpétrés par l'armée turque dans les zones kurdes, au prétexte d'une lutte contre le PKK et le terrorisme.

Cette censure et cette oppression intensifiée de la Turquie demandent une réponse de solidarité et de soutien, non seulement aux Kurdes, mais à toute personne cherchant une Turquie progressiste et démocratique. La campagne « Des livres pour Rojava » est certes centrée sur la Syrie, mais son message est bien plus global : aucun gouvernement n'a le droit de s'opposer à la culture, et donc à la liberté de parole et d'expression – comme Erdoğan le fait encore récemment avec deux journalistes du quotidien Cumhuriyet, vivant actuellement sous la menace légale d'un emprisonnement à vie pour avoir soutenu que le gouvernement AKP a délivré des armes aux islamistes syriens. En effet, ces libertés constituent le fondement même de toute culture digne de ce nom, et la liberté bafouée en partie finit par être bafouée dans sa totalité, ceci jusqu'à ce que certaines populations se voient privées de leur droit le plus élémentaire – le droit d'exister. ■

Affiche du secteur étudiant du Réseau européen des syndicats alternatifs et de base

LA GRÈVE UNIVERSITAIRE DE 97 : UN PASSÉ D'ACTUALITÉ

Les mobilisations contre les coupes budgétaires à l'EPFL comme ailleurs en Suisse et dans le monde sont le signal d'un mouvement étudiant général, voulant s'opposer à l'austérité et à la destruction méthodique de ce qui constitue le bien commun. C'est dans cette perspective que s'est ancrée la grève de l'Université de Lausanne en 1997, contre les coupes budgétaires et les réorganisations des institutions universitaires, grève dont on fêtera bientôt les 20 ans et dont l'histoire peut être éclairante, pour notre époque comme pour l'avenir. Quelle était la nature de cette grève, ses revendications, et quelles leçons pouvons-nous en retirer ? Notre entretien avec Gilles Pierrehumbert de SUD, participant de la grève à l'époque, nous donne quelques pistes.

Peux-tu nous remettre dans le contexte de l'époque ?

L'époque était celle des plans d'économie du canton de Vaud, consécutifs aux difficultés financières de l'État de Vaud datant du début des années 90. Baisses d'impôts, plongée des finances, puis en 94 les plans d'économie commencent, tout d'abord au CHUV avec ce joli nom d'« Orchidée ». L'extension des plans d'économie dans le Canton de Vaud a fini par toucher l'Université, ce qui a enclenché un mouvement d'opposition qui s'est cristallisé autour du « CLOU », à savoir le Comité de lutte contre Orchidée à l'Université, regroupant des gens de diverses organisations, des organisations d'étudiant-e-s classiques, et des gens n'ayant aucune organisation précise. A ce plan d'économie s'est ajouté un nouveau projet de loi sur l'université cherchant à renforcer le pouvoir du rectorat sur les autres instances universitaires. Ces deux niveaux se sont combinés jusqu'à faire éclater une opposition à leur encontre, opposition que j'ai rejointe dans la préparation de la grève au printemps 97, sous l'égide du CLOU ainsi que d'autres organisations.

Quel a été votre rôle dans cette grève ?

Je suis arrivé relativement tard dans la préparation de ce qui est devenu ensuite la grève, au printemps 97. Je suis entré dans le mouvement en tant que délégué de l'Association des étudiants en Lettres, à la FAE – à savoir, la Fédération des associations d'étudiant-e-s de l'UNIL. Nous avions installé un camping le dimanche soir, à savoir la veille du début de l'action, devant ce qui est devenu actuellement l'Amphimax – bien que le mouvement était plutôt localisé autour de ce que l'on appelle maintenant l'Anthropôle. Le lendemain, c'était parti : première assemblée. J'ai aussi fait partie du comité de grève.

Quelle était la nature du mouvement, son organisation et ses activités ?

Nos initiatives pouvaient être décalées et originales : outre les tracts et brochures, nous avions fait un faux téléjournal pour affirmer nos critiques. Nous avions une assemblée quotidienne dont l'affluence dépassait parfois la capacité du plus grand auditoire des sciences humaines, et nous avions fait plusieurs tentatives pour fermer l'accès aux salles de cours, fermer les portes de l'intérieur, et ainsi de suite. Nous avions un comité de grève, composé de gens d'horizons politiques divers, auquel s'ajoutait un comité d'action qui préparait non seulement les manifestations, mais aussi les théâtres de rue. Nous avions aussi des « ambassadeurs » qui tentaient de sensibiliser les étudiant-e-s moins réceptifs à notre cause. Nos activités étaient essentiellement bon-enfant, mais relativement innovantes : nous avions en effet étalé des salades sur les escaliers du château au matin d'une réunion du Conseil d'État, afin d'illustrer que ce dernier nous en racontait (des salades). Une véritable vie parallèle s'est construite sur le campus : des gens dormaient, se douchaient et vivaient dans les locaux universitaires, la CAP faisait à manger pour tou-te-s et ceci tous les jours, et d'autres exemples encore.

Quelles étaient les revendications et la réaction du Conseil d'État ?

Nous avions une petite dizaine de revendications, dont bien évidemment le retrait de la loi, le renversement des mesures économiques. Il y avait aussi la revendication d'établissement d'un enseignement en études genre – qui rétrospectivement me semble celle qui a été la plus assurément maintenue, étant donné que sur le reste nous n'avons au mieux obtenu que de faibles concessions.

Quelles ont été les réactions du Conseil d'État ?

Pas grand-chose, au final. Le Conseil d'État était en effet à l'époque dans une majorité de gauche, mais assez pâle. Jean-Jacques Schwaab était chef du Département de la formation, et cible de la vindicte populaire. C'était à lui que l'on demandait d'ouvrir des négociations, bien que le Conseil d'État n'avait aucune intention de négocier avec nous. Face au refus de nous entendre, nous sommes directement entré-e-s, et en masse, dans les bureaux du Département de la formation pour demander à M. Schwaab des négociations ! A l'époque en effet, les bâtiments publics étaient ouverts, c'était avant la fusillade de Zoug en 2001 qui a poussé vers la fermeture des bâtiments publics, l'installation de codes, portes blindées et autres. Nous sommes donc entré-e-s à 100 ou 150 dans le Département de la Formation – ce qui n'a d'ailleurs pas plu à tout le monde, notamment à la gauche trotskyste, présente dans le comité de grève, qui n'appréciait pas la dissolution et le manque de maîtrise de ce qui se passait, ce qui était assez amusant.

Nous ne trouvions pas M. Schwaab, qui était pourtant dans le bâtiment avec son collègue Philippe Biéler, Conseiller d'État écologiste. Les deux avaient d'ailleurs, je l'ai appris après coup, demandé une voiture de police pour sortir du bâtiment !

Malheureusement pour eux, au sortir du bâtiment ils se sont retrouvés encerclés par les manifestant-e-s, et n'ont donc pas pu rentrer tranquillement. M. Schwaab, pour s'en sortir, nous a promis d'aller le lendemain à Dorigny nous parler. Il est donc venu comme promis, devant un auditoire plein, nous expliquer ce qui était négociable et non négociable. L'assemblée avait au préalable convenu que si M. Schwaab n'était pas prêt à négocier, tout le monde s'en irait. Quand il nous a dit en gros qu'il n'y avait pas grand-chose à négocier, nous nous sommes donc levé-e-s et nous avons quitté l'auditoire, devant un M. Schwaab tout seul dans une salle vide – et peut-être avec quelques étudiants HEC et en Droit pour lui poser des questions... il n'y a donc pas eu de négociations, et il n'y en à vrai dire jamais vraiment eu, tout cela s'est un peu dilué dans le temps.

En quoi le mouvement de 97 peut rappeler les circonstances de notre époque ?

La grève de 97 a été une réponse à la crise organisée des finances publiques, crise qui a gagné d'autres cantons par la suite. J'ai pu d'ailleurs constater par après, dans mes divers engagements associatifs et politiques, que cette grève a participé à la construction d'une forme de « marque » lausannoise d'agitation et de protestation qui existait peut-être moins dans d'autres universités à l'époque. On peut en effet remarquer que les slogans de l'époque étaient clairement des slogans contre le « néolibéralisme », et toute la dynamique de contestation contre ce qu'on a appelé la « mondialisation néolibérale » et son cortège de politiques d'austérité. Le mouvement universitaire de contestation en 1997 se développe dans ce cadre-là, et par plusieurs aspects peut se comparer, toutes proportions gardées, aux mouvements en réaction à la crise de 2008, comme le mouvement Occupy Wall Street ou celui des Indigné-e-s. Non pas que nous étions des précurseurs, en aucun cas, mais certains aspects de l'organisation de ce mouvement et son contexte peuvent effectivement être comparés à ce qui est survenu plus récemment. ■

LA LOI DU MARCHÉ
DE STÉPHANE BRIZÉ, 2015

«N'envoyez pas les gens faire un stage si vous savez pertinemment bien qu'il n'y a rien à l'arrivée. On ne fait pas n'importe quoi avec les gens, on les traite bien». C'est sur ce cri de colère lancé par Thierry (Vincent Lindon) au fonctionnaire de Pôle Emploi, que s'ouvre «La loi du marché». Son quotidien de chômeur est partagé entre entretiens d'embauche, demandes de crédits bancaires et cours à Pôle Emploi, jusqu'à ce qu'il retrouve un travail de vigile dans un centre commercial. Engagé pour scruter les faits et gestes des client-e-s et des employé-e-s, il est chargé d'interpeller des caissières, finalement licenciées pour avoir gardé des tickets de réduction… Le parti-pris formel de poser la caméra de façon constante et rapprochée sur le visage de Thierry, caméra que l'on pourrait qualifier ici «de surveillance», permet de transmettre l'enfermement du personnage dans la violence de la loi du marché. Et c'est justement l'absurdité de cette loi qui est dénoncée à travers l'humiliation et l'infantilisation perpétuelle que subit le protagoniste et que subiront aussi ses collègues de travail du supermarché. Lors d'un entretien d'embauche sur Skype, tous ces éléments s'y retrouvent. Le recruteur demande à Thierry s'il accepte une fonction et un salaire inférieur à celui de son ancien travail, critique son CV et lui demande s'il est flexible au niveau des horaires, pour finalement lui lancer «pour être honnête avec vous, je pense qu'il y a très peu de chances pour que vous soyez pris». Ce mécanisme se répète lors d'un cours à Pôle Emploi où les élèves et le professeur lui assènent durant 5 minutes des remarques sur sa mauvaise posture générale lors des entretiens, qui «n'ouvre pas assez la porte au recruteur».

Le film décrit le parcours personnel de Thierry, mais sans tomber dans le registre unique du témoignage. Il montre, en effet, que ce quotidien humiliant est commun à d'autres travailleurs/euses, car tou-te-s soumis-e-s à la même loi. Une certaine solidarité se noue alors entre ces personnes, même si le directeur du magasin essaie de les diviser. Preuve en est, lorsqu'une des caissières est arrêtée pour avoir pris des coupons de réductions, le directeur lui dit: «C'est du vol; donc ce n'est pas le magasin que vous volez c'est la prime de Thierry, c'est la prime de tous les collègues». Le point fort de ce film reste l'ultra-violence non verbale du monde du travail qui transparaît à travers le silence quasi total de Thierry face à des situations qu'il ne supporte plus. Cette description acerbe du quotidien des salarié-e-s fait de ce film politique une réussite que l'on doit aussi à la performance de Vincent Lindon et des acteurs non professionnels. ■

DEMAIN
DE CYRIL DION ET MÉLANIE LAURENT, 2015

Réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent, *Demain* a été un succès en salle et a reçu de très bonnes critiques, jusqu'à remporter le César du meilleur film documentaire cette année. C'est donc la sensation actuelle des films écolos. Si ses qualités photographiques, sa volonté de se tourner vers les solutions concrètes et de les montrer sont plus que bienvenues (et on a eu raison de le louer pour cet aspect !), pour un film qui veut prêcher le changement social, sa platitude politique ne cesse pas d'étonner.

Road-movie, *Demain* nous montre le périple de Dion et Laurent dans une dizaine de pays, à l'affût de solutions pratiques et pratiquées par des gens ordinaires, afin de régler les problèmes environnementaux et sociaux auxquels ils/elles sont confronté-e-s. Pour ce faire, le film se divise en 5 thèmes: agriculture, énergie, économie, éducation et démocratie.

Le parti pris affiché du docu est d'éviter l'éco-catastrophisme traditionnel qui entoure le sujet, et il ne pourrait qu'en être loué s'il ne s'ouvrait pas sur une étude prédisant rien de moins que la disparition d'une partie de l'humanité d'ici 2100 !

Individualiser/parcelliser, localiser et déconflictualiser les problématiques: si le film mérite un autre César, c'est pour avoir réussi l'exploit de dépolitiser ainsi une partie des thèmes abordés, ou alors nous envoyer vers des voies de garage. Par exemple, en matière d'agriculture, nos globe-trotters nous présentent les expériences en production urbaine de nourriture, que ce soit à Détroit avec des projets *do it yourself*, ou à Todmorden en Angleterre où les habitant-e-s plantent et récoltent dans toute la ville – et cela gratuitement. En campagne, les réseaux de fermiers bio livrant directement aux consommateurs/trices et une ferme d'agroécologie française sont mis en avant. Il est heureux qu'on puisse montrer que l'agriculture urbaine est possible (qui en doutait ?) ou que d'autres façons de produire de la nourriture sont souhaitables (première nouvelle !), mais on ne peut s'empêcher de se poser d'autres questions autrement plus intéressantes: quelles causes politiques ont fait que Détroit en soit à un tel niveau de désindustrialisation que ses habitant-e-s soient *contraint-e-s* à l'exil et la débrouille, quelles luttes ont été menées, quelles sont les solutions sociales qui ne soient pas du bricolage ? Quelles sortes de pratiques politiques et quel rapport de force sont-ils nécessaires pour que le mode de production agricole actuel change *structurellement* de nature ? On appréciera les micro-alternatives agricoles, certes, mais on restera surtout sur notre faim sur le plan sociopolitique.

Sur la démocratie, les auteur-e-s découvrent que les élites politiques sont déconnectées du peuple, ce qui ne les empêche pas de nous exhorter soit à s'en remettre à ces mêmes élites pour leurs projets de lois écolos (pour le si important sujet de l'énergie par exemple), soit, sans remettre en cause le système représentatif, proposer qu'une *autre* chambre soit tirée au sort. Certes, des exemples de démocratie directe sont abordés, mais toujours locaux et sans contester ces données fondamentales précédentes; sans parler des vrais rapports de force qui les permettraient. Et pour faire les choses bien, c'en est de même sur le sujet de l'économie: pour les auteur-e-s on s'en sortira par les monnaies locales (le local est décidément une obsession pour nos globe-trotters) et *complémentaires*. Complémentaires de quoi ? Eh bien du système actuel !

Pourquoi n'achetez-vous pas bio, ne choisissez-vous pas une banque écologiquement correcte, ou n'optez-vous pas pour un fournisseur d'électricité renouvelable comme Dion et Laurent nous y invitent sur leur site et dans leur livre du même nom ? Vous avez le choix, pardi ! Le consumérisme c'est mal, comme dit au début du film... sauf s'il est «vert», bien sûr.

Eh bien, si les gens ne font pas les «bons» changements, ce n'est bien sûr pas un problème politique complexe à plusieurs ressorts qu'il s'agirait d'analyser, mais simplement qu'ils/elles sont mal éduqué-e-s. D'où leur chapitre sur l'éducation, où il ne faudra pas s'attendre à une critique de fond de la destruction contemporaine et systématique de la transmission des savoirs et de ses moyens, là aussi on en reste sur la forme: il faut changer de pratiques pédagogiques, en plus de moraliser les gens. On connaît la chanson.

On nous l'a répété à l'envi: c'est un «feel-good movie», et dans ce registre il est rafraîchissant de voir d'autres façons de faire; le film réussi certainement ce pari-là. Mais au-delà, pour un documentaire politique, voire activiste, et contrairement à ce qu'il en a été dit, il pèche tellement par un évitement du politique – les rapports sociaux, les rapports de force, la souveraineté populaire réelle et l'action collective – qu'on ne s'étonne pas de sa popularité chez les élites actuelles: joli et inoffensif documentaire, on ne peut rêver mieux pour le statu quo.

Pour finir, côté innovation, si une fois un docu écolo pouvait éviter de nous infliger les prêches insipides des deux gourou-e-s Pierre Rahbi et Vandana Shiva, peut-être pourrait-on *enfin* quitter les abîmes de l'écologie obscurantiste et remettre ce sujet important sur des bases rationnelles. ■

En débat, ces critiques culturelles sont ici publiées pour porter plus loin la discussion sur ces éléments. Ces textes n'engagent pas tout notre syndicat.

Scoop :

le P-DG manager en chef de l'EPFL, Patrick Aebischer, aime le hip hop

Aebischer, a.k.a. MC Baby $her, se change en gangsta à ses heures perdues, pour le plus grand bonheur de ses enfants. Nous avons eu le temps de l'attraper après un meeting-task-force-think-tank sur l'avenir de l'enseignement tertiaire, qui réunissait évidemment aussi MM. Bertaralinghi, milliardaire au pied marin, Schneiden-La Manne, chef fédéral des coupes budgétaires, et Ray Faysen, le célèbre banquier. Nous avons questionné Baby $her sur sa proposition de doubler les taxes d'études des étudiant-e-s de l'Ecole Polytechnique Fédérale ; réponse du MC (Manager en Chef) : « Pour paraphraser mon homie 50Cent, get rich or die tryin… to get to EPFL ! Popophôôô ! In tha face ! »

Le confesseur, le politique & le patron

C'est l'histoire d'une jeune sous-payée qui va voir son confesseur (un mec normalement plutôt amène), J. Schneider-Amen : « Mon père, j'ai un problème, jsuis sous-salariée. — Tu mferas 3 Ave Maria et 2 Notre Père pour avoir songé à revendiquer plus. — Ah ben merci, ça va mieux. »

C'est l'histoire d'un jeune qui sort de formation, et décide de prendre son avenir en main afin d'être payé selon la juste reconnaissance de ses qualifications ; il va voir le politique responsable des budgets fédéraux (le mec des coupes budgétaires), J. Schneiden-La Manne : « Msieur, jsuis sous-payé, c'est un vrai problème. — Tu as raison, nous allons faire en sorte que tu ne sois plus payé du tout. Schneiden, schneiden, jawohl ! Sinon les entreprises partent, et l'emploi, c'est important ça, l'emploi. — Ah oui ! Jvais voter pour vous. »

C'est l'histoire d'une jeune employée qui a été embauchée dans la boîte où elle finissait son stage ; elle va voir son patron (une pointure, le mec), Joe-Einstein De Ramann pour voir s'il ne pourrait pas l'augmenter un peu, niveau salaire : « B'jour patron, jvoulais vous dmander, là, si vous pouviez pas me donner une augmentation, rapport à ce que je suis toujours payée comme pendant le stage. — Mais ma ptite, estime-toi heureuse, les stagiaires je ne les paie plus aujourd'hui. T'es dans le top 3 des salaires féminins de ma boîte. — Ah ben ouais… »

D'une certaine cohérence « socialiste »

20 mars 2016, planète Vaud : Le Parti Socialiste Vaudois, avec ses ami-e-s de tous bords de la politique partisane, l'extrême gauche mise à part, a fait passer massivement une réforme cantonale qui visait à vider les caisses publiques pour laisser l'argent à ceux qui n'en ont pas… besoin. Slogan : il nous faut des multinationales pour payer l'aide sociale !

31 mars 2016, planète Suisse : Le Parti Socialiste Suisse annonce qu'il va lancer un référendum contre la version nationale de la susdite réforme. Slogan : Pas de cadeaux fiscaux, sauf si cantonaux !

42 mars 2016, planète Europe : Le Parti Socialiste Européen annonce qu'il lancera une réforme dite « Pour l'emploi », qui viserait à en finir purement et simplement avec l'imposition des entreprises. Slogan : Pour l'emploi, sus aux droits ! Le socialisme moderne n'a plus à se soucier, comme on le sait, d'être socialiste.

(Nous apprenons à la minute où nous mettons sous presse que le Parti Socialiste Mondial pense lancer un référendum socialiste contre la version socialiste internationale de cette réforme socialiste européenne.)

Qui sommes-nous ?

Solidaire, Unitaire et Démocratique, SUD Etudiant-e-s et Précaires est un syndicat autogéré, de lutte, créé il y a maintenant 3 ans, en tant que membre de la fédération syndicale SUD. SUD-EP fonctionne de manière militante, de base, et est animé par et destiné à des apprenti-e-s, stagiaires, étudiant-e-s universitaires, d'HES avec ou sans travail. Nous nous efforçons de défendre les intérêts de tou-te-s les travailleurs/euses en formation, et améliorer leurs conditions de travail et d'études.

Nous voulons un savoir qui soit un bien commun et public, une éducation émancipatrice et gratuite, des formations qualifiantes. En formation, nous sommes aussi les travailleurs/euses d'aujourd'hui et de demain, nous voulons donc des conditions de travail et des salaires qui ne nous cantonnent pas à être des sous-salarié-e-s.

Ces objectifs sont pour nous intimement liés à une transformation sociale radicale et démocratique.

Ni un parti, ni une association institutionnelle, notre syndicat est totalement indépendant des lieux de formation, de l'Etat, des organisations patronales. Notre action n'est ni dirigée vers la conquête d'un pouvoir institutionnel, ni vers la promotion du partenariat social qui nous asservit toujours, mais vers la construction d'un mouvement social, autonome et offensif, capable de répondre aux besoins des travailleurs/euses en formation.

TU VEUX SOUTENIR LE JOURNAL ?

Annonce-toi pour le distribuer dans ton établissement !

Nous avons besoin de monde pour le diffuser partout :

info@sud-ep.ch

Si tu veux simplement faire un don :

CCP 12-533500-6, mention « journal »

ÊTRE MEMBRE DU SYNDICAT, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Au minimum, chacun-e apporte sa contribution financière (5.-/mois – dans la mesure de ses moyens) et participe, selon ses possibilités, aux événements (réunions, conférences, manifestations, etc.) auxquels il/elle est systématiquement invité-e.

Tu peux aussi rejoindre un groupe syndical dans ton établissement, devenir délégué-e, distribuer le journal, prendre une tâche, participer aux réunions de coordination ! Pour cela, contacte-nous si tu es intéressé-e ou que tu veux en savoir plus (**info@sud-ep.ch**)

N'hésite plus : syndique-toi au moyen de l'encart au milieu du journal ou sur **www.sud-ep.ch** !